

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

BSO MULTIGESTION

Code ISIN : FR0010506071

Fonds Commun de Placement

FIA soumis au droit français

Société de Gestion : SAINT OLIVE GESTION

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Ce FIA a pour classification AMF : Actions internationales

L'objectif est de maximiser la performance sur la durée de placement recommandée de cinq ans.

L'indicateur de référence est l'indice MSCI World, dividendes nets réinvestis. Il faut cependant noter que la gestion du FCP n'étant pas indiciaire, la performance du FCP pourra, le cas échéant, s'écarter sensiblement de cet indicateur de référence.

La société de gestion met en œuvre une gestion discrétionnaire.

Dans le processus de gestion, un scénario d'allocation géographique sera déterminé en fonction de différentes analyses. Ces analyses porteront principalement sur le contexte macroéconomique et sur le niveau de valorisation des différents marchés d'actions.

La part des OPC actions pourra atteindre 100% de l'actif du fonds, avec une exposition minimum de 60%, les 40% restants étant investis en OPC monétaires ou OPC diversifiés dans la limite de 10%.

Aucun investissement direct en actions ne sera réalisé.

Le fonds n'intervient pas sur les marchés d'instruments financiers dérivés.

Le FIA a opté pour la capitalisation des revenus (actions de capitalisation).

Les ordres de souscription et de rachat de parts sont centralisés tous les jours à 12 heures 20 et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour de réception de l'ordre. Les ordres sont pris en compte à cours inconnu. La valeur liquidative est calculée quotidiennement.

Zone d'investissement : les OPC actions utilisés peuvent être investis sur toutes zones géographiques tous styles de gestion ou secteurs. La pondération des supports d'investissement spécialisés sur les actions de pays émergents n'excèdera pas 30% de l'actif du fonds.

Durée de placement recommandée : cinq ans minimum.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, A risque plus élevé,
rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

La catégorie la plus faible (1) ne signifie pas "sans risque".

Les données historiques utilisées ne préjugent pas du profil de risque futur. La catégorie de risque associé au produit n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Le FIA présente un niveau de risque élevé dû à son exposition au marché d'actions et/ou de taux.

Le FIA n'est pas garanti en capital.

Les risques importants pour le FIA non pris en compte dans l'indicateur :

Risque lié à la gestion discrétionnaire : La performance du fonds dépendra des fonds choisis par le gérant. Il existe un risque que le gérant ne sélectionne pas les OPC les plus performantes

Risque de change : Un placement en devises autres que la devise de comptabilisation ou de référence implique un risque de change. Ainsi, en cas d'appréciation de l'euro contre d'autres devises, la valeur liquidative du fonds pourra baisser.

Risque de taux : Le risque de taux correspond au risque lié à une remontée des taux des marchés obligataire, qui provoque une baisse des cours des obligations et par conséquent une baisse de la valeur liquidative du fonds.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

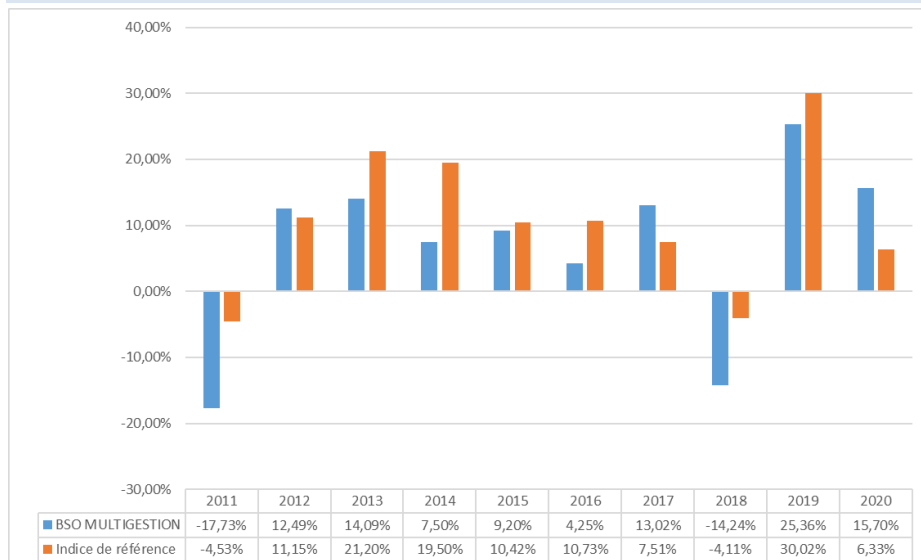
FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA, y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement		
Frais d'entrée	3%	Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (frais d'entrée) ou ne vous soit remboursé (frais de sortie). Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.
Frais de sortie	1%	L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.
Frais prélevés par le FIA sur une année		
Frais courants	2,88%	Le pourcentage de frais courants indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 31 décembre 2020. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'un autre véhicule de gestion collective.
Frais prélevés par le FIA dans certaines circonstances		
Commission de surperformance		

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter au prospectus de cet FIA, disponible auprès de SAINT OLIVE GESTION.

PERFORMANCES PASSÉES



Le FIA a été créé le 08/10/2007.

Les performances ne sont pas constantes dans le temps. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Tous les frais sont inclus dans le calcul de performance. Les performances indiquées ne prennent pas en compte les coûts et commissions supportés lors de l'émission et du rachat de parts.

La devise de calcul des performances passées est l'euro (EUR).

INFORMATIONS PRATIQUES

Nom du dépositaire du FIA : BANQUE SAINT OLIVE.

Le dernier prospectus, les rapports annuels et semi-annuels, la politique de rémunération, la valeur liquidative ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion, sur simple demande écrite par mail lyon@bsosoc.com ou par courrier à l'adresse suivante : SAINT OLIVE GESTION, 84 rue Duguesclin 69006 Lyon

Fiscalité :

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres du FIA peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal ou du commercialisateur.

Responsabilité :

La responsabilité de la société de gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.

Politique de rémunération :

La Politique de rémunération actualisée est disponible sur le site internet (www.banquesaintolive.com) de la société de gestion. Un exemplaire sur papier peut être mis à disposition gratuitement sur demande. La Politique de rémunération comprend notamment une description de la manière dont les rémunérations et les avantages sont calculés, l'identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations et avantages, et la composition du comité de rémunération.

Cet FIA est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

SAINT OLIVE GESTION est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 19 février 2021.